



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel
Conseillers Municipaux en exercice : 19

Conseillers présents :19

Anne-Marie AEBISCHER, Bruno BÉLIARD, Cyril BONDENET, Vivien DESGRANGE, Laurence DUTEL,
Virginie FASQUELLE, Jérôme GAILLARD, Ludivine GIQUEL, Marc GIRARDOT, Claude GULLAUD,
Valérie MARCHAND, Régine MARÉE, Patrice MARTIN, Ludivine MULLER, Pascal OLIVIER, Sophie
OUDET, Dominique PICAUD, Alexis ROUGET, Élodie TOITOT.

Conseiller Absent : 0

Procurations de vote : 0
19 conseillers présents, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Bruno BELIARD

La séance débute à 20h00.

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2026
- 2- Bâtiment
 - Groupement de commande granulés (délibération)
 - Gestion des salles
- 3- Communication
 - Cartes avantages jeunes (délibération)
 - Conseils informels
 - Présentation des outils de communication et projets à venir
- 4- Finances
 - Protocole pour passer une commande
- 5- Forêt
 - Programme de travaux forestiers (délibération)
 - Etat d'assiette des coupes (délibération)
 - Projet de desserte forestière
 - Entreprise CATTET
- 6- Urbanisme
 - Mandat au maire pour un éventuel achat de la parcelle AC 0232
- 7- Questions diverses
 - CCID (délibération)
 - Délégation du Conseil au maire (délibération)
 - Commission de contrôle des listes électorales
 - Correspondant défense
 - Fermeture des classes-lettre IA + élus
 - Conseil supplémentaire (élections sénatoriales)
 - Tiers-Lieu

1/ APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2026

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2026 est présenté au Conseil municipal.
Aucune remarque ni demande d'éclaircissement ne sont formulés.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ BATIMENTS

-Groupement de commande

Un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments est proposé par le Syded de Besancon.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

La chaudière du bâtiment de l'ancienne mairie sis route du fort disposant de ce mode de chauffage, il apparait plus économique d'intégrer le groupement de commande proposé par le Syded (pour mémoire 8 tonnes consommées sur 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration du groupement de commande.

-Gestion des salles

Afin de libérer Michel TIROLE de la gestion des salles (état des lieux, remise des clés....) il est nécessaire de désigner de nouvelles personnes pour cette tâche.

Marc GIRARDOT, Valérie MARCHAND, Régine MARÉE et Dominique PICAUD se portent volontaires. Michel TIROLE leur expliquera le fonctionnement et la procédure à suivre avec une fiche de procédure à l'appui.

3/ COMMUNICATION

-Cartes avantages jeunes

Il est proposé de reconduire l'offre des cartes avantages jeunes pour l'année 2026-2027. Pour mémoire, 100 cartes ont été achetées pour l'année 2025-2026. Le coût de la carte est de 9 euros dont 5 euros sont pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la reconduction du dispositif pour l'année 2026-2027 pour les jeunes âgés de moins de trente ans au 01/09/2026 et domiciliés à Fontain.

-Réunions

M. le Maire propose d'instaurer des réunions régulières afin d'informer les conseillers municipaux sur les affaires de la commune.

-Présentation des outils de communication et projets à venir

Anne-Marie AEBISCHER présente les outils de communication numériques mis à la disposition du conseil municipal. Elle souhaite également coordonner la collecte d'informations pour la prochaine gazette. L'objectif est de fluidifier la communication interne et d'améliorer la communication externe de la commune.

La discussion débute par la confirmation que tous les membres du conseil ont désormais accès au Drive partagé. Cet espace est destiné à centraliser les documents de travail, notamment les comptes rendus des commissions. Il est rappelé que chaque commission doit y déposer ses comptes rendus et, de manière cruciale, les transmettre également au secrétariat de la mairie pour assurer le suivi des actions.

L'utilisation de l'outil Photos est ensuite encouragée. Il s'agit d'un espace de stockage centralisé pour les photographies prises par les élus lors d'événements ou de travaux.

Un problème technique est soulevé concernant l'agenda partagé, où des événements disparaissent de manière aléatoire. Bien que la cause ne soit pas identifiée, une solution palliative a été trouvée : les événements supprimés se retrouvent généralement dans la corbeille. Face à cette instabilité, la nécessité d'une politique de sauvegarde régulière pour l'ensemble du Drive est affirmée pour prévenir toute perte de données.

Enfin, un appel à contributions est lancé pour la gazette municipale. Il est demandé à chaque commission de fournir un court résumé (quelques lignes) de ses projets et de sa feuille de route.

Un compte Facebook de la mairie a été créé. Il s'agit d'un canal de diffusion rapide pour lequel les élus peuvent soumettre du contenu (textes, photos) à publier.

Le conseil a pris acte de l'état de fonctionnement des outils numériques et de la nécessité de les utiliser rigoureusement pour la traçabilité et la communication. Les responsables de commissions s'engagent à fournir un résumé de leurs activités pour la gazette.

4/ FINANCES

-Rappel sur le protocole de commande

Un bref rappel est fait concernant la procédure à suivre pour toute commande de biens ou de services engageant financièrement la commune. Ce point vise à clarifier les responsabilités et à éviter des erreurs.

Le Maire rappelle qu'aucun membre d'une commission ou d'une association ne peut passer une commande directement au nom de la commune. Toute dépense doit impérativement être initiée et validée par la mairie.

Cette règle s'applique même dans le cadre de conventions établies avec des associations. L'objectif est de garantir le respect des procédures comptables et de maintenir un contrôle sur les engagements financiers de la municipalité.

5/ FORET

Claude GULLAUD présente un rapport détaillé sur quatre dossiers forestiers : le programme de travaux, l'état d'assiette des coupes, le projet de desserte forestière et un contrat spécifique avec l'entreprise CATTET.

-programme de travaux forestiers

Deux lignes de travaux sont supprimées.

Une à Arguel où l'on n'interviendra pas (4400 €), et une à Fontain (2 000 €) où les employés communaux réaliseront les tâches en régie.

Une discussion est en cours avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant la replantation d'une parcelle d'un hectare, pour un coût estimé à 10 000 €, qui fera l'objet d'une délibération future.

-Etat d'assiette des coupes 2026-2027

Une délibération a déjà été prise le 15 décembre 2025 pour une coupe de 785 m³ estimée à 65 000 € de revenus bruts, soit environ 25 000 € nets après déduction des frais d'exploitation.

-Projet de desserte forestière après la Malpierre

Projet en phase d'études, les marchés pour la maîtrise d'œuvre sont lancés, mais les travaux ne devraient pas commencer cette année.

-Entreprise CATTET

Présentation d'un devis de 1 800 € HT pour deux interventions de sécurité : l'abattage d'un pin sec de 35 mètres menaçant de tomber et la coupe de 7 à 8 arbres de la commune situés près d'une ligne électrique et fibre.

Le montant est jugé très raisonnable par le conseil. Le bois récupéré sera ajouté au lot destiné aux habitants, ce qui est particulièrement pertinent compte tenu de la faible quantité de bois de chauffage prévue pour l'hiver prochain.

Le conseil est favorable à ce devis.

6/ URBANISME

- Mandat au maire pour un éventuel achat de la parcelle AC 0232

Le conseil discute de l'opportunité d'acquérir la parcelle AC 0232, un terrain de 13 ares situé à côté de l'école. Compte tenu de son emplacement stratégique, une décision est prise pour explorer cette possibilité et le conseil donne mandat au Maire pour prendre contact avec les propriétaires afin de connaître leurs intentions (vente en un ou plusieurs lots) et le prix demandé.

7/ QUESTIONS DIVERSES

-Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commune doit soumettre une liste de 24 noms à la préfecture qui en sélectionnera 12 (6 titulaires, 6 suppléants). Une liste est préparée en veillant à une représentation équilibrée des différents secteurs de la commune. Les personnes listées seront contactées pour obtenir leur accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

-Délégation du conseil au maire

Suite à une remarque du contrôle de légalité de la préfecture, le texte des délégations accordées au Maire a dû être précisé. Les changements principaux consistent à ajouter des plafonds financiers précis et à mettre à jour la terminologie relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle délibération modifiant les délégations au Maire, la rendant conforme aux exigences de la préfecture.

-Commission de contrôle des listes électorales

Il s'agit d'une commission qui veille à la régularité des listes électorales.

Il était nécessaire de désigner trois membres de la liste majoritaire (hors adjoints et conseillers délégués) pour siéger à cette commission, en plus de deux membres de droit de la liste minoritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne à l'unanimité : Valérie MARCHAND, Sophie OUDET, Jérôme GAILLARD, Bruno BELIARD et Ludivine MULLER.

-Correspondant Défense

Le Ministère des Armées demande la désignation d'un "Correspondant Défense" dans chaque commune pour servir de relais entre la commune et le Ministère.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne à l'unanimité Ludivine MULLER pour remplir cette fonction.

-Fermeture des classes : lettre de l'Inspection Académique + élus

M. le Maire fait un point complet sur les actions entreprises pour contester le projet de fermeture d'une classe sur la commune. Ce sujet mobilise fortement les élus, les parents d'élèves et les communes voisines.

Une lettre a été envoyée à l'Inspection Académique (DASEN), et une entrevue est obtenue pour le 28 mai. La délégation sera composée de représentants des parents d'élèves, du SIFALP et des maires des communes concernées. L'espoir demeure, car, comme l'a rappelé le Maire, les décisions étant souvent réexaminées en juin ou septembre.

Le soutien politique est activement recherché. Les parlementaires (sénateurs et députés) sont saisis du dossier. Le sénateur Longeot est déjà intervenu auprès de l'Inspection Académique. Une réunion de travail est également programmée avec la députée Voynet le samedi 23 mai à 14h à la mairie.

Cette réunion sera ouverte aux maires et représentants de l'école. Une coordination est en place avec les maires des communes voisines pour rencontrer également les autres parlementaires de la circonscription.

-Conseil supplémentaire (élections sénatoriales)

Un conseil municipal supplémentaire aura lieu le 5 juin afin de désigner les délégués et suppléants appelés à voter pour les élections sénatoriales.

-Tiers-Lieu

Ce point est abordé afin de clarifier les actions passées et de définir une procédure claire pour l'avenir. Il est rappelé que la convention avec l'association Au fil des collines, porteuse du projet avait été présentée en conseil municipal sous l'ancienne municipalité. Bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un vote formel, aucune opposition n'avait été exprimée et Mme le Maire avait agi dans le cadre de ses délégations.

Concernant le financement, il ne s'agissait pas d'une subvention, mais d'une commande de matériaux de 6857 € TTC passée par la commune. La livraison n'ayant pas eu lieu, la commune dispose aujourd'hui d'un avoir de ce montant chez le fournisseur.

Le débat ne portait pas sur le bien-fondé du projet, mais sur la procédure. Désormais, toute décision d'aide à une association sera systématiquement débattue et votée en conseil municipal pour garantir la transparence et la légitimité démocratique.

Le point sur le tiers-lieu a permis de clore le débat sur les actions passées et, surtout, de définir une règle de gouvernance constructive pour l'avenir, renforçant le rôle du conseil municipal dans l'attribution des aides communales.

Clôture des débats : 21h

Prochain conseil : 5 juin 2026 – 20h

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
Le 08 juin 2026
Marc GIRARDOT, Maire de Fontain

